

FÉVRIER

RISQUE FEU D'HABITATION

Chaque année, en moyenne les incendies domestiques causent près de **500 décès** en France.

LE SDIS 66
vous conseille

INSTALLEZ UN DÉTECTEUR DE FUMÉE

Il s'agit du DAAF (détecteur autonome avertisseur de fumée), obligatoire pour chaque logement, à la charge du propriétaire ou bailleur.

CHOISIR UN MODÈLE CONFORME

Marquage CE, norme NF EN 14604.

EMPLACEMENT STRATÉGIQUE

Installez le dans les couloirs ou paliers, loin des cuisines et salles de bain, en partie haute.

ENTRETIEN RÉGULIER

Tester fréquemment le DAAF. L'occupant est responsable de son bon fonctionnement.

DÉCLARATION À L'ASSUREUR

Informez votre assureur dès que le DAAF est installé.



Informez-vous davantage sur la réglementation en vigueur.

— INSTALLEZ UN DAAF

